

## REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique ordinaire dans la Salle du Conseil Municipal le :

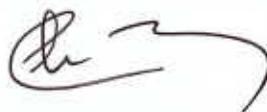
- mardi 27 janvier 2026 à **19 h 00**

### ORDRE DU JOUR :

- » *Approbation du procès-verbal de la séance précédente (25.11.2025)*
- » *Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- » *Porté à connaissance de l'état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus en 2025.*

- **DEL\_2026\_01\_01** : FINANCES LOCALES – Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB) 2026
- **DEL\_2026\_01\_02** : MARCHES PUBLICS – DELIBERATIONS – Non-application des pénalités pour retard de travaux au marché n°2023OP049
- **DEL\_2026\_01\_03** : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – Participation Fonds de concours conformément au Règlement Administratif Financier et Technique (RAFT) du Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG)
- **DEL\_2026\_01\_04** : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT – Approbation de la convention d’occupation du domaine public relative à l’implantation de stations de vélos en libre-service et d’abris vélos sécurisés sur le territoire de la Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC

LE MAIRE,



Eric ARRIGONI

